

# Ecole Maternelle et Primaire Saint Joseph de Bonabry 9, rue Jeanne d'Arc - 35300 FOUGERES

Madame, Monsieur,

La Ville de Fougères, soucieuse de développer sa politique d'action sociale, intensifie son aide **aux familles fougéraises (ou dont un enfant est scolarisé en ULIS)** pour la restauration scolaire par un tarif dégressif mis en place sur la base de CINQ TRANCHES de revenus. La participation des familles est calculée en fonction des ressources du ménage.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit, veuillez vous reporter aux tableaux ci-dessous :

RESSOURCES	Demandeur	Conjoint	TOTAL
Salaire			
Allocations familiales			
Divers			
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			

ABATTEMENT :            Enfant à charge .....= \_\_\_\_\_  
                                  Forfait pour 1 enfant .....= \_\_\_\_\_  
                                  Forfait pour 2 enfant et + .....= \_\_\_\_\_

REVENU DISPONIBLE        = \_\_\_\_\_

Rev. disponible mensuel	N° tranche	Prix repas maternelle	Prix repas primaire
Inférieur à 0	1	1.00 €	1.00 €
De 0 à 463.12 €	2	1.28 €	1.28 €
De 463.13 € à 861.21 €	3	1.98 €	1.99 €
De 861.22 € à 1259.91 €	4	2.53 €	2.69 €
De 1259.92 € à 1631.62 €	5	3.10 €	3.35 €

Abattement forfaitaire :            600.00 € par enfant à charge  
Abattements complémentaires :    120.00 € pour un enfant  
  180.00 € pour deux enfants et plus

Si, d'après vos calculs, vous pensez pouvoir bénéficier d'un de ces tarifs, vous devez vous présenter (même si vous en bénéficiez l'an dernier, la demande est à renouveler) :

**Avant le 26 Septembre 2023**  
**Au CCAS – 88 rue de la Forêt à Fougères**

Munis des documents suivants :

- livret de famille,
- justificatifs des ressources du ménage pour les trois derniers mois,
- notification des prestations familiales,
- avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2022 (ou à défaut, 2021),
- facture récente (EDF...) justifiant de votre domicile.

Si le CCAS vous accorde cette aide et si le protocole sanitaire le permet,, vous devrez ensuite **passer IMPERATIVEMENT au Secrétariat de l'Ecole, AVANT LE 8 DE CHAQUE MOIS, pour signer la facture du CCAS** afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

**Mme LE BOLLOCH**